

Ce qu'il faut savoir sur le paiement des frais relatifs à l'immigration

Il est important que les non-citoyens comprennent certaines notions de base portant sur la détention par le Service d'immigration et des douanes (ICE): qui est susceptible d'être placé en détention, ce qui se passerait dans l'éventualité de votre détention et de quels droits vous disposeriez si jamais vous étiez détenu.

De nombreux non-citoyens sont obligés de payer des frais envers le Service d'immigration et des douanes les Services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS) lorsqu'ils soumettent des demandes et pendant que leurs affaires d'immigration sont en cours. Ces frais varient selon le genre de formulaire duquel il s'agit. Le site web de l'USCIS énumère tous les frais relatifs aux demandes d'immigration: <https://www.uscis.gov/g-1055>.

REMARQUE: Certains frais varient en fonction du mode de dépôt de la demande (par la poste versus en ligne)

Comment payer les frais de dépôt relatif à l'immigration ?

Effectuer un paiement des frais de dépôt en déposant une demande par la poste

Si vous déposez une demande en papier par la poste, vous pouvez payer les frais en remplissant soit [le formulaire G-1450 de l'USCIS \(Autorisation des transactions par carte de crédit\)](#), soit [le formulaire G-1650 de l'USCIS \(Autorisation des opérations bancaires d'ACH\)](#).

Dorénavant, l'USCIS n'accepte ni chèque personnel, ni chèque d'entreprise, ni chèque certifié, ni mandat bancaire, sauf si l'on vous trouve admissible à une dérogation.

L'octroi d'une dérogation a lieu seulement en cas des motifs suivants:

- Soit, vous n'avez pas accès aux services bancaires ou aux systèmes de paiement électronique,
- Soit, le déboursement électronique entraînera pour vous un préjudice injustifié, comme l'envisage les règlements fédéraux.

Pour présenter une demande de dérogation, il faut soumettre [le formulaire G-1651 de l'USCIS](#).

Effectuer un paiement des frais de dépôt en déposant une demande en ligne

Lorsque vous déposez une demande en ligne en vous connectant à votre compte USCIS, vous pouvez payer par carte de crédit ou par virement ACH (une opération bancaire). Il vous faudra votre numéro d'enregistrement d'étranger ([A-Number](#)) et, parfois, le numéro du reçu associé à votre demande ([Receipt Number](#)).

Effectuer un paiement des frais de dépôt envers Bureau de direction de l'examen des demandes en matière d'immigration (le Tribunal de l'immigration)

Si vous avez besoin de payer des frais de dépôt concernant une demande déposée auprès de le Bureau de direction de l'examen des demandes en matière d'immigration (soit le Tribunal de l'immigration, soit l'EOIR) :

- Il faut payer les frais exigés **avant** de déposer votre demande
- Vous aurez besoin de saisir votre numéro d'enregistrement d'étranger (A#) afin d'effectuer le paiement à travers le [EOIR Payment Portal](#).

Conservez vos reçus

Conservez tous les reçus comme preuve de paiement.

Frais annuels de dépôt de demande d'asile

Dorénavant, l'USCIS exige que vous effectuez un paiement annuel de 102 \$ chaque année que votre demande d'asile est en attente.

- l'USCIS vous enverra un avis de paiement dû
- Vous devez effectuer le paiement dans un délai de 30 jours

- Afin de pouvoir effectuer ce paiement, il faudra votre numéro d'enregistrement d'étranger ainsi que le numéro du reçu associé à votre demande

Dispenses de frais

Dans certains cas, vous pourriez potentiellement prétendre à une dispense de frais de dépôt d'une demande. Plusieurs frais relatifs à l'immigration ne peuvent cependant pas être annulés. L'USCIS offre des renseignements concernant quels frais de dépôt de demande peuvent être annulés: <https://www.uscis.gov/forms/filing-fees/additional-information-on-filing-a-fee-waiver>.

Avis de non-responsabilité

Les informations figurant sur ce document ont été préparées par The Legal Aid Society; elles sont à titre informationnel et ne constituent pas de conseil juridique. La transmission de ces informations ne vise pas à établir, et sa réception n'établit pas, une relation de type avocat-client. Vous ne devriez pas agir à la suite de la réception des informations sans engager des conseils juridiques professionnels.